



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-02-2026 /

Dossier complet le : 05-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013174/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagements pour l'amelioration des ecoulements du Lagoin - Commune de Meillon (64510) et Aressy (64320)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE

N° SIRET

20003064100019

Raison sociale

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

CAPERAN

☒ Monsieur

Prénom(s)

MICHEL

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker., 21E, 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet permet une réduction de la vulnérabilité d'habitations à proximité du Lagoon sur les communes de Meillon et d'Aressy (64). Il comprend la création de : 1. Canal de délestage en rive droite du Lagoon, comprenant 2 ouvrages de franchissement (RD 937 et rue du Lagoon) sur la commune d'Aressy et Meillon (868 ml ; section hydraulique moyenne env. 12 m²) 2. Noue de ressuyage amont, rive gauche du Lagoon, le long du chemin du Brouilh jusqu'au Lagoon (450 ml, section hydraulique moyenne env. 2.8 m²) - Commune de Meillon 3. Noue de ressuyage aval, rive gauche du Lagoon, le long de la RD 937 à proximité du rond-point de la clinique (150 ml, section hydraulique moyenne env. 2 m²) - Commune d'Aressy 4. Digue de protection contre les inondations en rive gauche du Lagoon, sur la commune de Meillon (945 ml ; hauteur comprise entre 0.4 et 1.2 m) Se reporter aux pièces annexées.

4.2 Objectifs du projet

Amélioration de l'inondabilité des secteurs urbanisés denses : 1- Quartiers chemin de Peyrouse et impasse du Brouilh à Meillon 2- Quartiers Rue de la Plaine, chemin du Brouilh, rue de l'école, rue du Lagoon et impasse du Lagoon à Aressy par mise en œuvre d'ouvrages de protection contre les inondations, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SmBGP), après acquisition des assiettes foncières concernées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le scenario retenu comprend 2 phases de travaux qui permettent d'assurer l'absence d'incidences hydrauliques negatives, ni temporaires, ni permanentes : >Phase 1 : 1.1 - Creation du canal de delestage en rive droite du Lagoon, comprenant les 2 ouvrages de franchissement (RD 937 et rue du Lagoon) 1.2 - Creation des noues de reessuyage en rive gauche du Lagoon (communes d'Aressy et de Meillon) >Phase 2 : 2.1 Creation de la digue de protection contre les inondations en rive gauche du Lagoon, sur la commune de Meillon Chaque phase fait l'objet d'un suivi environnemental de chantier. Se reporter aux pieces annexe.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Amenagement passif, ne demandant pas d'intervention previsible et ne demandant aucune manoeuvre hydraulique de gestion en crue. Visite de surveillance preconisee apres chaque crue significative et suivi conformement a la reglementation des ouvrages hydrauliques. Entretien courant assure en tant que de besoin tout au long de l'annee, consistant au fauchage de la vegetation herbacee, avec suivi environnemental a 5 ans par le SMBGP.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Operations soumises a autorisation ou a declaration en application des articles L. 214-1 a L. 214-3 du code de l'environnement : 3.1.2.0, 3.2.6.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
1/ Canal de delestage : largeur 1/ Canal de delestage : longueur 1/ Canal de delestage : emprise 2/ Noue amont : largeur 2/ Noue amont : longueur 2/ Noue amont : emprise 3/ Noue aval : largeur 3/ Noue aval : longueur 3/ Noue aval : emprise 4/ Digue : largeur 4/ Digue : longueur 4/ Digue : emprise	(15 / 17, m) (868, ml) (13700, m ²) (8 / 15, m) (450, ml) (6900, m ²) (6 / 12, m) (150, ml) (1900, m ²) (15, m) (945, ml) (14200,

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :

Point de d'arrivée : Long. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Depuis janvier 2020, le PLUi remplace les documents d'urbanisme de toutes les communes de l'Agglomération paloise. Se reporter aux pièces annexées.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le Lagoin est inclus dans la ZNIEFF II : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAVE DE PAU ET SES ANNEXES HYDRAULIQUES - 720012970 Seules les connexions amont et aval du canal de delestage sont concernees.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Se reporter a l'inventaire faune flore habitat annexe
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR inondation du Lagoin
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve par arrete prefectoral du 11 mai 2005 pour la commune de Meillon et du 10 octobre 2006, revise le 30 janvier 2008, modifie le 27 juillet 2012 pour la commune d'Aressy.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Seules les connexions avec le Lagoin sont concernées par le site Gave de Pau : FR7200781
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Excedent de déblai entre 7 et 8000 m3 ; à affiner au stade projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Se reporter au Diagnostic Faune Flore et Habitats annexe. Les emprises des ouvrages projetés ne superposent pas les emprises des enjeux environnementaux forts. Suivi environnemental de chantier et suivi environnemental post travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Grenouille verte et agrion de mercure présents hors emprise Natura 2000 dans le fosse terminal sur la commune de Aressy. Se reporter au diagnostic faune flore habitat annexe. Prise en compte des espèces et habitats d'espèces par le projet d'aménagement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les choix de conception ont conduit à l'implantation des ouvrages projetés sur du parcellaire strictement agricole afin d'éviter les espaces naturels. Les emprises des ouvrages projetés sont acquises par le SMBGP auprès des propriétaires fonciers agricoles. Se reporter aux pièces annexées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRI du Lagoin (communes de Meillon et d'Aressy)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Déplacement liés aux terrassements, durant la phase travaux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant les travaux uniquement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet ne produit pas de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'assiette foncière des ouvrages du projet est acquise par le SMBGP, soit env 37000 m ² de foncier agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Incidences sur le milieu naturel (habitat) : incidence limitée sur les habitats d'intérêt (essentiellement le fossé aval de la commune d'Aressy, enjeu moyen à fort) du fait que le projet jouxte mais n'empiète pas sur le tracé des zonages (Cf plan annexe) Incidences sur la faune : Incidence très limitée du fait de l'implantation des ouvrages, du suivi environnemental de chantier par un écologue, de la période d'intervention ciblée (hors période d'hivernage et reproduction), de l'absence d'espèce envahissante recensée et de l'effarouchement préalable aux travaux Incidences sur la flore : Implantation des traces des ouvrages sur des parcelles exclusivement agricoles sans espèce remarquable ; absence d'espèce envahissante recensée - cf Diagnostic environnemental annexe

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Se reporter aux annexes : TABLEAU D'ANALYSE DES RISQUES ET INCIDENCES ET DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION ASSOCIÉES et DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

1 / L'emprise élargie du projet a fait l'objet d'un diagnostic environnemental (faune, flore et habitats) - cf annexe 2 / Le tracé des ouvrages a fait l'objet d'adaptations afin de ne pas se superposer aux zonages des enjeux écologiques d'importance 3 / L'ensemble du projet fait toutefois l'objet d'une grille d'analyse des risques et incidences avec proposition de mesures d'évitement et de réduction afin que les incidences résiduelles soient acceptables Pour ces raisons, l'obligation de réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas évidente.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **CAPERAN**

Prénom MICHEL

Qualité du signataire **President**

À PAU

Fait le 05-02-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)